

Titre de l'aide ou du service

Aide au conseil

1. Bénéficiaire de l'aide

Les entreprises industrielles, de services, agroalimentaires, du BTP, du bois, du transport de moins de 250 salariés.

2. Nature de l'opération

L'aide favorise le recours à des cabinets extérieurs permettant à l'entreprise d'accroître son développement et sa compétitivité.

3. Modalités et/ou conditions d'attribution

La subvention est limitée à 80% des coûts externes et plafonnée à 4 000€ pour les interventions de 5 jours maximum et à 50% et 30 000€ pour une intervention plus longue.

Les thématiques faisant l'objet d'une aide :

- Aucune limitation pour les entreprises de moins de 20 salariés ;
- Innovation, TIC, design, organisation, qualité, développement international, environnement, énergie pour celles de 20 à 250 salariés.

L'aide pour une intervention courte ne peut être renouvelée sur la période 2007-2011.

4. Contact du service instructeur du Conseil général

Direction de l'économie, du partenariat et du logement

Pierre Chauve

Chargé de développement économique

Tél. : 03 84 90 93 22

Courriel : pierre.chauve@cg90.fr

Et

Conseil régional de Franche-Comté

Direction de l'Economie

Tél. : 03 81 61 62 00